

ASSEMBLEE NATIONALE

INTERVENTION EN SEANCE 19 OCTOBRE 2011

M. le président. La parole est à M. Yves Vandewalle.

M. Yves Vandewalle. Monsieur le président, madame la ministre, monsieur le président de la commission des finances, mes chers collègues, le budget proposé par le Gouvernement est un budget sage, qui vise à consolider le crédit de la France sans casser la croissance. C'est pourquoi je le voterai.

Cela étant, je voudrais poser quelques jalons pour l'avenir car il me paraît important d'expliquer aux Français que nous ne sommes pas condamnés à l'austérité.

Le premier point, c'est l'ardente obligation – j'emploie cette expression à dessein – de restaurer la compétitivité de notre appareil productif, non seulement industriel mais aussi agricole, pour renouer avec la croissance.

M. Jean Launay. Jusque-là, nous sommes d'accord.

M. Yves Vandewalle. En effet, depuis plusieurs décennies, nous avons pallié les effets négatifs d'une croissance trop faible par le déficit budgétaire et l'endettement ; or ce système est à bout.

M. Michel Vergnier. Nous sommes aussi d'accord sur ce point !

M. Yves Vandewalle. La véritable réponse au déséquilibre des finances publiques, c'est de soutenir le développement de nos entreprises pour retrouver une croissance plus forte. Nous le faisons déjà en matière d'innovation avec le crédit impôt-recherche et le « grand emprunt » ; il reste à le faire pour la compétitivité-coût.

En effet, depuis plus de trente ans, nous subissons les effets d'un chômage de masse démoralisant et coûteux, et nous y répondons par des mesures sociales, quand il faudrait des mesures économiques pour dynamiser nos entreprises et leur permettre de s'adapter aux défis de la mondialisation. Dans les années 60, la France a brillamment relevé le défi européen ; dans les années 90, elle a en partie raté celui de la mondialisation.

La priorité, c'est d'améliorer « la compétitivité par l'allégement de la taxation du travail et des coûts de production des entreprises » comme l'a écrit au mois de mars dernier la Cour des comptes. Vous l'avez compris, madame la ministre, j'appelle une nouvelle fois de mes vœux une réforme systémique du financement de notre modèle social, par une fiscalisation des cotisations sociales pesant sur les entreprises et leurs salariés.

M. Pierre Méhaignerie. Très bien !

M. Yves Vandewalle. L'enjeu en vaut la peine : l'amélioration de la compétitivité-coût de nos entreprises permettra le développement des exportations et l'augmentation des revenus nets, ce qui soutiendra la consommation. Vous l'avez compris : je suis en désaccord avec l'intervention du président de la commission des finances, mais cela ne surprendra personne.

Le deuxième point, c'est la consolidation de notre système bancaire qui était déjà prévue par Bâle III.

Il faut le faire avec discernement : les avatars du Crédit lyonnais nous ont vaccinés contre les remèdes simplistes que certains proposent encore. Pour autant, les dérives de la financiarisation de l'économie exigent des mesures énergiques de régulation, internationales et nationales, qui doivent être encore renforcées, sans pour autant freiner l'accès au crédit.

Il ne faut pas perdre de vue que les ressources des banques françaises, comme celles des compagnies d'assurance, sont constituées pour l'essentiel par l'épargne des Français. La crise des dettes souveraines mérite donc une grande attention : on sait que, par exemple, le fonds euros de l'AFER, l'Association française d'épargne retraite, qui compte un très grand nombre d'adhérents, contient environ 30 % de dettes souveraines, dont – fort heureusement pour les déposants – une forte part de dettes française et allemande et une très faible part de dette grecque.

L'argent des établissements financiers, c'est d'abord celui des Français, et nous avons le devoir de veiller à protéger leur épargne. C'est pourquoi le retour à l'équilibre des finances publiques est une impérieuse nécessité. Sinon, comme dans le passé, c'est par l'érosion monétaire que l'on réduira le poids de la dette publique, au détriment de tous les épargnants, et notamment des retraités. Les États-Unis sont déjà en train de le faire avec des taux d'intérêts négatifs ; ils ont programmé pour les prochaines années une inflation forte. En Europe, ce serait prendre le risque d'opposer une Europe du nord, budgétairement vertueuse, à une Europe du sud laxiste.

Mon troisième point porte sur les équilibres générationnels. Le 4 octobre dernier, sur France 2, j'ai entendu une jeune fille de vingt-quatre ans déclarer : « nous, on n'a pas d'avenir et eux, ils – entendez les générations plus âgées – se gavent de pognon ». L'affirmation est simpliste et provocante, mais on aurait tort d'éluder la question qu'elle pose et d'ignorer les difficultés qu'éprouvent les jeunes à se faire une place dans notre société.

M. Michel Vergnier. Ça aussi, c'est vrai !

M. Yves Vandewalle. Il est vrai qu'une reprise de l'inflation favoriserait un rééquilibrage au profit des jeunes générations.

Enfin, le saupoudrage fiscal agace les Français et rend le système plus complexe au lieu de le simplifier. Hervé Mariton a fort bien développé ce point hier soir, et je n'y reviens pas.

Après ces considérations très politiques, je voudrais poser deux questions précises.

La première porte sur le financement de la modernisation des transports en commun en Île-de-France. Les montants de la redevance pour création de bureaux et de la taxe sur les bureaux ont été considérablement augmentés au moment du vote de la loi de finances rectificative pour 2010.

Or ces augmentations ont été décidées sans étude d'impact, et il est rapidement apparu qu'elles créaient de graves distorsions de concurrence entre les territoires, avec des effets pervers aisément prévisibles sur l'aménagement du territoire francilien. En outre, elles sont incompréhensibles, car il n'y a pas de lien direct avec l'amélioration de la desserte par les transports en commun. Il convient donc de revenir à un mode de calcul simple, rationnel et évolutif pour garantir un aménagement équilibré du territoire francilien.

C'est pourquoi je propose de remplacer l'actuelle taxe sur les bureaux par une taxe additionnelle uniforme, assise sur les loyers et les charges afin d'éviter toute tentative d'évasion fiscale. Ce mode de calcul est objectif, rationnel et évolutif. Il a surtout le mérite de refléter fidèlement l'attractivité de chaque site en Île-de-France, à toutes les échelles, contrairement à un zonage administratif qui sera toujours imparfait.

Ma seconde question porte sur les États-Unis, qui ont engagé, pour reprendre l'expression utilisée ce matin par le président de l'Autorité des marchés financiers, une « guerre financière » contre l'Europe, car l'euro met à mal l'hégémonie du dollar et ses avantages pour les États-Unis. Peut-on y mettre un terme, et comment ?

M. Richard Mallié. Très bien !